

COMMENTAIRES
sur le
Rapport du Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve
Saint-Laurent (Mars 2006)
Options en matière de gestion des niveaux et des débits du lac
Ontario et du fleuve Saint-Laurent

Présentation

L'organisme *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL)*, voué à la protection et à la promotion des richesses environnementales du fleuve Saint-Laurent, s'exprime ici de façon indépendante et du point de vue de ce qu'il estime être les intérêts environnementaux du système Saint-Laurent – Grands Lacs considérés dans son ensemble.

Les AVSL ont suivi les travaux et participé aux consultations publiques organisées par le Groupe consultatif sur l'intérêt public (GCIP) au cours des cinq années (2001-2006) de l'étude commandée par la Commission mixte internationale (CMI) sur la gestion des niveaux et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (LOSL). Ils ont pris connaissance du rapport de mars 2006 du Groupe d'étude (GE) à qui cette étude avait été confiée. Ils présentent ici quelques brefs commentaires sur ce rapport, dans le cadre de la consultation lancée sur celui-ci par la CMI le 31 mai 2006.

L'objet de l'étude était de revoir la régularisation des niveaux et des débits d'eau dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent (jusqu'à Trois-Rivières) en tenant compte de ses répercussions sur les intérêts touchés, notamment sur les intérêts environnementaux, officiellement non considérés jusque là. Au terme de cette étude de cinq ans, le rapport propose trois nouveaux plans possibles de régularisation (A+, B+ et D+), susceptibles de remplacer avantageusement le plan actuel (1958D avec déviations ou 1958DD). Il développe quelque peu ce que pourraient être la mise en œuvre de ces plans et la transition vers celle-ci.

Commentaires

Voici d'abord ce que nous retenons de plus significatif du rapport :

- Le fait que l'enjeu opérationnel principal apparaît être une prise en compte réussie et efficace de la très grande quantité d'informations importantes, nouvelles et complexes apportées par l'étude, ce qui ne peut se faire que progressivement et au prix d'une très grande attention, et cela, quel que soit le plan appliqué;

- la petitesse des gains qui seraient apportés par n'importe lequel des nouveaux plans proposés par rapport au régime actuel, et cela aussi bien globalement que pour les seuls "intérêts" environnementaux et que pour quelque secteur géographique que ce soit, dont le Saint-Laurent aval (c'est-à-dire en aval du barrage Moses-Saunders);
- la perspective que l'on semble considérer de pouvoir confier la mise en application du plan retenu à des ordinateurs programmés à l'aide de logiciels à élaborer;
- l'intérêt de la gestion adaptative évoquée, présentée comme « une approche de gestion basée sur l'apprentissage continu et l'amélioration constante de l'information grâce à un système de surveillance et d'évaluation qui favorise la prise de décisions éclairées (...et qui) doit porter sur les éléments les plus incertains d'un plan opérationnel » (page 104);

Recommandations

Compte tenu de ces éléments,, voici notre opinion sur les trois plans proposés dans le rapport :

- les gains nets actuellement prévisibles suite à l'adoption de n'importe lequel des plans proposés apparaissant devoir être peu considérables, notamment au plan environnemental, nous ne favorisons pas l'adoption de l'un d'eux plus particulièrement;
- nous proposons le maintien du plan actuel 1958DD à court terme, sous réserve de l'application des recommandations suivantes:
- nous recommandons une intégration progressive des possibilités d'amélioration de la gestion des débits et des niveaux apparues à partir des informations recueillies, mais seulement après en avoir évalué l'efficacité opérationnelle.
- nous recommandons la mise en place généralisée d'une gestion adaptative continue. Nous disons: généralisée, parce que la gestion adaptative s'impose là où il y a incertitude et que, selon notre compréhension des propos du Groupe d'étude, il y a incertitude quant à tout ce qui est important comme résultats attendus de tous les plans. Nous disons également : continue, signifiant par là que c'est la surveillance et l'évaluation des résultats des choix faits et leur adaptation qui doivent être continues, et pas seulement celles des technologies, méthodes et modèles, comme proposé aux pages 105-106;

- nous recommandons enfin que la mise en application du plan retenu par des ordinateurs programmés à l'aide de logiciels à élaborer ne se fasse qu'après une longue période de mise en application "manuelle" ou "humaine" de quelque plan que ce soit afin d'en valider les résultats. Selon nous, l'objectif est d'intégrer à la gestion actuelle, qui est "humaine", tout ce qu'on a appris et ciblé de neuf avec l'étude, de faire cela pendant assez longtemps pour bien le maîtriser, et alors seulement de décider éventuellement et définitivement de la mise en place d'un nouveau plan en "version opérationnelle" automatisée.

Conclusion

Voilà les réflexions et les suggestions que le rapport du Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, dans sa version de mars 2006, nous inspire. Nous espérons qu'elles seront utiles à la Commission dans la formulation des conclusions provisoires annoncées. Nous serons heureux de participer à nouveau à la consultation dont ces conclusions feront l'objet.

Le 31 juillet 2006

André Stainier, président